DECLARATION PREALABLE CAPD

DU JEUDI 25 FEVRIER 2016

Madame la directrice académique des services, mesdames, messieurs les membres de la CAPD.

Suite au groupe de travail sur le projet des règles départementales du mouvement, nous réitérons nos demandes, tout comme l'an passé, sur plusieurs points :

- les nominations à titre définitif sur des vœux zones. Pour le SE-Unsa, une nomination à titre définitif doit être choisie par nos collègues. Un vœu zone est particulièrement aléatoire et il peut être extrêmement difficile pour le collègue d'obtenir un autre poste les années suivantes, ce qui revient à le bloquer sur un poste qu'il n'a pas souhaité.

- une nouvelle saisie des vœux pour la seconde phase du mouvement : pour avoir une vision plus claire et plus transparente des postes non pourvus à l'issue de la 1ère phase et non plus être nommé « à l'aveugle ». Même si nous pouvons entendre la difficulté que pourrait engendrer une 2ème pour les services de la DIV1.

- Concernant les remplaçants, il n'est pas acceptable que des natures de poste soient déclarées par principe incompatibles avec l'obtention d'un temps partiel. Pour le SE-Unsa, ces "incompatibilités" doivent relever de l'exception et nécessitent un examen au cas par cas, loin d'un principe dogmatique imposé à tous. Le SE-Unsa s'en est inquiété auprès du Ministère lors du groupe de travail sur les mouvements départementaux qui nous a informé qu'il allait envoyer aux administrations départementales un rappel des principes règlementaires d'octroi du temps partiel.

Néanmoins, le SE-Unsa se réjouit de plusieurs avancées en cohérence avec ses revendications :

- Pour les personnels en situation de handicap, leur situation va être enfin considérée lors de la 1ère phase en fonction des recommandations du médecin de prévention et non plus lors de la phase complémentaire.
- Une simplification de la procédure pour les collègues sur les postes défléchés anglais
- Une attention particulière pour les TRS

Autre point à l'ordre du jour : la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école. Le SE-Unsa souhaite que tous les directeurs nouvellement nommés à la rentrée puissent participer aux sessions de formation des directeurs. En effet, les directeurs faisant fonction n'ont pas pu y participer à la session de rentrée faute de remplaçants.

Le SE-Unsa continue à revendiquer des améliorations pour la fonction de direction notamment le respect du protocole aide administrative, dans la suite du protocole signé en 2006. Pour le SE-Unsa, les deux missions enseignement/direction doivent être dissociées à partir de 7 classes. Dans ce cadre, les directrices et directeurs seraient déchargés de la responsabilité de classe tout en conservant des heures à effectuer auprès des élèves, dans le cadre du projet d'école.

Et enfin dernier point sur lequel le SE-Unsa souhaite intervenir : la notation des enseignants. Au regard du document transmis par vos services concernant l'évolution de la notation en cinq ans, nous constatons que le nombre de notes hors grille a augmenté. La grille actuelle ne semble pas adéquate et conforte le SE-Unsa dans ses revendications : le remplacement du système actuel inspection/notation et l'abandon de tout système de note par une appréciation objectivée de la valeur professionnelle, en lien avec les évaluations conduites et dont la nature devra faire l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales représentatives des personnels au plan national. Vécue comme une épreuve, une souffrance parfois, infantilisante par la majorité des enseignants, pour le SE-Unsa l'inspection ne doit pas être subie mais participative et formative.

L'évolution de l'évaluation des enseignants est plus que nécessaire et doit contribuer à la prévention des risques psycho-sociaux, à la reconnaissance du travail des enseignants ; à la confiance et au soutien de leur hiérarchie.

Merci pour votre attention.